

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1888.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1887, voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 24 décembre dernier, s'élève à fr. 100,873,561 30

Le projet de Budget de 1888, tel qu'il est actuellement établi, est de 96,402,231 83

Soit une différence en moins de fr. 4,771,329 47

Mais cette différence sera réduite du montant du crédit qu'il y aura lieu de demander, par voie d'amendement, pour couvrir les dépenses dont l'objet est indiqué à l'article 9.

Les motifs des divers changements proposés sont les suivants :

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

5^{me} SECTION.§ 1^{er}. — Intérêts et amortissement.ART. 6. — Dette à 3 1/2 %^o, 1^{re} série.

Crédit voté pour 1887 (art. 7). fr. 4,807,424 12

— demandé pour 1888 5,082,154 07

En plus pour 1888 fr. 274,709 95

Cette augmentation représente le montant de la dotation d'amortissement; elle prendra cours à partir du 1^{er} janvier 1888, conformément à l'article 12 de la loi du 26 août 1885 relative à la conversion ou à l'échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'article 2 de l'arrêté royal du 11 juin 1886 qui a autorisé la négociation d'un capital de 50 millions de francs.

ART. 7. — Dette à 3 1/2 %^o, 2^e série.

Crédits votés pour 1887 (art. 5 et 8) fr. 57,495,096 51

Crédit demandé pour 1888. 53,797,112 84

En moins pour 1888 fr. 3,697,983 67

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution résulte de la conversion des emprunts et dettes à 4 %, décrétée par la loi du 19 novembre 1886 qui, au point de vue budgétaire, sortira son plein et entier effet en 1888.

ART. 8. — *Dettes à 3 1/2 %, 3^e série.*

Crédits votés pour 1887 (art. 6 et 9)	fr. 5,557,158 75
Crédit demandé pour 1888	4,984,603 »
	<hr/>
En moins pour 1888	fr. 572,555 75

Même observation qu'à l'article précédent.

Il est à remarquer que les crédits proposés aux articles 7 et 8 devront être modifiés, par voie d'amendement, et mis en rapport avec le capital respectif des deux séries de la dette à 3 1/2 %, tel qu'il aura été déterminé conformément à l'article 3 de la loi du 19 novembre 1886. L'ensemble de ces crédits ne subira toutefois aucune variation.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit voté pour 1887	fr. 1,000,000 »
— demandé pour 1888	fr. »
	<hr/>
En moins pour 1888	fr. 1,000,000 »

L'emprunt en prévision duquel le crédit qui figure au Budget de 1887 a été demandé n'ayant pas été émis jusqu'ici et les conditions ne pouvant en être déterminées, il n'est pas possible de fixer dès à présent la charge qui résultera de cet emprunt pour l'exercice 1888.

Quant aux charges qu'entraînera le Budget extraordinaire du même exercice, on ne peut les prévoir aussi longtemps à l'avance.

Comme pour les années précédentes, ces deux objets seront réglés — par amendement — lors de la revision du projet de Budget.

ART. 19 (de 1887). — *Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.*

Crédit voté pour 1887	fr. 2,500 »
— demandé pour 1888	»
	<hr/>
En moins pour 1888	fr. 2,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La liquidation du solde du prix de rachat de la concession du chemin de fer de Virton sera complètement terminée en 1887 ; il n'y a donc plus lieu de solliciter de crédit pour cet objet.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1887 (art. 24).	fr.	9,818,800	»
— demandé pour 1888		9,860,800	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	42,000	»

Cette augmentation se divise comme il suit :

Pensions du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	fr.	23,000	»
Pensions civiles du Département de la Guerre.		3,000	»
— du Département des Finances		12,000	»
		<hr/>	
TOTAL ÉGAL.	fr.	42,000	»

La partie la plus importante de l'augmentation prévue pour 1888, celle qui concerne le Département de l'Intérieur, etc., se justifie par le nombre et l'importance des pensions nouvellement accordées.

ART. 22. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1887 (art. 25).	fr.	1,550,000	»
— demandé pour 1888		1,733,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	183,000	»

Cette augmentation a été calculée d'après la moyenne des années 1877 à 1886.

On sait qu'une partie de ce crédit est recouvrable au profit du Trésor, à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et $\frac{2}{3}$.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 24. — *Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1887 (art. 27)	fr.	1,273,000	»
— demandé pour 1888		1,305,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1888.	fr.	30,000	»

L'augmentation demandée se justifie par l'accroissement constant des versements.

ART. 26. — *Intérêts à 2 1/2 % des consignations ainsi que des cautionnements y assimilés, et intérêts à 3 % des fonds de mineurs, etc.*

Crédit voté pour 1887 (art. 29)	fr.	1,178,000	»
— demandé pour 1888		1,150,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1888.	fr.	28,000	»

Cette diminution se justifie par un décroissement probable du chiffre des dépôts.

RÉCAPITULATION.

		Augmentations.	Diminutions.
Article 6	fr.	274,709 95	»
— 7		»	3,697,983 67
— 8		»	572,535 75
— 9		»	1,000,000 »
— 19 de 1887 (supprimé)		»	2,500 »
— 21		42,000 »	»
— 22		183,000 »	»
— 24		30,000 »	»
— 26		»	28,000 »
		<hr/>	<hr/>
TOTAUX	fr.	529,709 95	5,301,039 42
		<hr/>	<hr/>
Soit une diminution de	fr.	4,771,329 47	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quatre-vingt-seize millions cent deux mille deux cent trente et un francs quatre-vingt-trois centimes (fr. 96,402,231 83), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1888.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,090 78	*	5,498,090 78	5,498,090 78	*
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	*	*	*	80,598 14	*
	2^{me} SECTION.					
	<i>Relevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Relevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . .	*	*	*	125,586 24	*
4	Rachat des droits de fanal	*	*	*	21,164 02	*
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
5	Dette à 5 p. %	15,503,770	1,039,718	16,543,488	16,635,488	*
6	Dette à 3 1/2 p. % (1 ^{re} série)	4,807,424 12	274,700 95	5,082,125 07	5,082,154 07	*
7	— (2 ^e série)	51,970,241 88	1,825,870 06	53,796,111 94	53,797,112 84	*
8	— (3 ^e série)	4,715,165	269,458	4,984,623	4,984,603	*
	TOTAUX. fr.	02,587,591 78	5,410,736 01	05,998,328 60		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (Pour mémoire.)				*	*
	A REPORTER. fr.				66,223,477 00	*

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	66,225,477 09	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,350 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire</i>)	»	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,107 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877) fr. 5,301,160 »		78,446,431 83
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention). fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 p. % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	490,000 »	
0	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »		134,500 »
	B. Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	134,500 »	
	A REPORTER. . . fr.	»	78,446,431 83

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	78,440,431 85
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 •	} 15,193,800 •
21	Pensions diverses.	9,860,800 •	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,735,000 •	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	400,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,300,000 •	1,505,000 •	} 2,462,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •		
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	0,000 •	
26	Intérêts à 2 $\frac{1}{2}$ % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	00,102,231 85

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 février 1887.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(58)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1888.

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des Intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	*	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	*	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888) . . .	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	*	Redevance pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de la dite convention.	"	"	"
4	*	Rachat des droits de faul mentionnés au § 2 de l'article 13 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 500,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 155,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888)	15,595,770 "	"	16,635,488 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c. p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,039,718 "	
6	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (1 ^{re} série): 1 ^o de la dette d'un capital nominal de 87,354,975 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1883, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886: (semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889)	4,807,424 12	"	5,082,154 07
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % du capital de 137,354,975 francs (mêmes semestres)	"	274,709 95	
7	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (2 ^e série) du capital de fr. 915,435,482 22 c. provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 p. % 1 ^{re} série (loi du 16 novembre 1886): semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1888.	31,970,241 88	"	33,797,112 84
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,826,870 96	
8	a.	Intérêts à 5 ½ p. % (3 ^e série) du capital de 154,710,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 4 p. % 2 ^e série (loi du 16 novembre 1886): semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1888.	4,715,165 "	"	4,984,603 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	269,438 "	
TOTAUX.			62,587,591 78	3,410,736 91	65,998,528 69
9	*	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)			
A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,586 24	•	•	125,586 24	105,820 10	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	21,164 02	
16,655,488	16,655,488	•	•	16,655,488	16,655,488	
5,082,154 07	4,807,424 12	274,709 95	•	5,057,424 12	•	
53,797,112 84	57,495,096 51	•	3,697,983 67	⁽¹⁾ 41,140,041 85	⁽¹⁾ 40,314,215 44	⁽¹⁾ Pour la dette à 4 % 1 ^{re} série.
4,984,603	5,557,158 75	•	572,555 75	⁽²⁾ 6,062,555	⁽²⁾ 6,062,555	⁽²⁾ Pour la dette à 4 % 2 ^e série.
•	1,000,000	•	1,000,000	1,700,000	•	
66,225,477 09	71,219,506 50	274,709 95	5,270,530 42	74,520,548 15	68,718,651 48	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		§ 2. Annuités diverses.
10	°	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1888 et au 1 ^{er} janvier 1889.) . . .
11	°	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Mauage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
12	°	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
15	°	Dix-huitième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
14	°	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire.</i>)
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,107 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,591,160 °
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention) 3,080,668 °
16	°	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)
	°	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (<i>Pour mémoire.</i>)
		§ 3. Autres charges.
17	°	Rente annuelle à 3 %, provenant du capital nominal de fr. 1,400,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1886 au 12 avril 1888.)
18	°	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 °
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 °
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
66,223,477 09	71,219,306 56	274,709 05	5,270,539 42	74,320,348 15	68,718,051 48	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,350 »	672,350 »	»	»	672,350 »	672,350 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
»	»	»	»	»	268,025 »	
8,471,857 »	8,471,837 »	»	»	8,471,857 »	8,471,837 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
»	2,500 »	»	2,500 »	2,500 »	937 00	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
490,000 »	490,000 »	»	»	490,000 »	491,180 71	(a) Annexe n° 1.
134,500 »	134,500 »	»	»	134,500 88	76,914 56	
78,446,431 85	83,444,701 30	274,709 05	5,273,039 42	80,545,803 77	81,154,744 09	
DIMINUTION . . fr.		4,008,329 47				

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	*	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 864 »
	b.	— civiles 5,714 »
	c.	— de l'ordre de Léopold 31,000 »
	d.	Marine. — Pensions militaires 22,136 »
	e.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 86 »
	f.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 »
	g.	— du Département de la Justice 763,000 »
	h.	— — — (ecclésiastiques) 470,600 »
21	i.	— — des Affaires Etrangères. 80,000 »
	j.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 600,000 »
	k.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 550,000 »
	l.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,000,000 »
	m.	— — de la Guerre (militaires) 4,160,000 »
	n.	— — — (civiles) 125,000 »
	o.	— — des Finances. 2,237,000 »
	p.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 »
22	*	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
23	*	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a.	Intérêts à 3 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,300,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
25	*	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	*	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 p. % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	.	.	3,200,000	3,023,333 52	
^{a)} 9,800,800	9,818,800	42,000	"	9,681,000	8,906,776 09	a) Annexes n ^{os} 3 à 4.
1,753,000	1,550,000	183,000	.	1,550,000	1,164,060 50	
400,000	400,000	.	.	400,000	400,000	
15,195,800	14,968,800	225,000	.	14,611,000	15,585,270 10	

1,303,000	1,273,000	50,000	.	1,096,750	1,271,737 06
9,000	9,000	.	.	9,000	9,076 93
1,150,000	1,178,000	"	28,000	1,400,000	1,338,455 68
2,462,000	2,480,000	50,000	28,000	2,505,750	2,610,250 57
AUGMENTATION. .fr.		2,000			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2 style="font-family: cursive;">Récapitulation.</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
	TOTAUX. fr
<i>Pour mémoire :</i>	
Articles.	Budget.
5 ^{bis}	1885. Intérêts du 1 ^{er} mai 1880 au 30 avril 1885 sur un capital de 1,600 francs à 4 p. % délivré avec jouissance du 1 ^{er} mai 1885. (Loi du 26 mai 1886)
13	1885. Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant)
14	Id. Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.
17 ^{ter}	Id. Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1888.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
78,446,431 83	83,444,761 30	274,709 95	5,273,059 42	86,545,803 77	81,154,744 09	
15,193,800 "	14,968,800 "	225,000 "	"	14,611,000 "	13,585,270 10	
2,462,000 "	2,460,000 "	30,000 "	28,000 "	2,505,750 "	2,619,250 57	
96,102,231 83	100,873,561 30	529,709 95	5,301,059 42	103,662,553 77	97,359,264 76	
DIMINUTION. . . fr.		4,771,520 47				
.....				"	320 "	Aucun crédit ne figure pour cet objet aux Budgets des exercices 1887 et 1888.
.....				"	497,050 "	Idem.
.....				"	2,742,725 "	Idem.
.....				"	"	Idem.
TOTAUX fr.				"	100,509,359 76	

(68)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1888.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1880 à 1885.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1887 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1888.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1886, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1887.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1886.

ANNEXE N° 1. État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1880 à 1885.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.	1885.
la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	130,215 01	132,027 70	127,731 44	128,309 50	132,556 07	141,180 71
Lierre à Turnhout.	53,794 07	42,507 79	(²) 12,075 28	(²)	(²)	(²)
Tongres à Bilsen	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
— à Ans	(¹)	9,015 26	7,633 78	(¹)	(¹)	(¹)
Vitton.	204,614 59	60,759 97	(²)	(²)	(²)	(²)
Maeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
Totaux. fr.	718,622 37	595,278 81	497,400 50	478,569 50	482,556 07	491,180 71

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1885 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 222,803 47 et à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(⁴) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1885.

PENSIONS.

ANNEXE N° 2.

CATEGORIES DES PENSIONS.	CREDITS VOTES POUR 1887.		CREDITS DEMANDES POUR 1888.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFERENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	804	"	"
— civiles	"	5,714	"	5,714	"	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	22,156	"	22,156	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	86	"	86	"	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	765,000	"	765,000	"	"	"
— — (ecclésiastiques)	470,000	"	470,000	"	"	"
— des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	575,000	"	600,000	"	25,000	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	550,000	"	550,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	"	1,000,000	"	"	"
— de la Guerre (militaires)	4,100,000	"	4,100,000	"	"	"
— — (civiles)	120,000	"	125,000	"	5,000	"
— des Finances	2,225,000	"	2,257,000	"	32,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
Totaux fr.	9,790,000	28,800	9,818,800	98,800	42,000	42,000
	fr.		fr.		en plus fr.	42,000

ANNEXE N° 3.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1^{er} janvier 1887.

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	MOUVEMENT pendant l'année 1886.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	MOUVEMENT pendant l'année 1886.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1887.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.		
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	3	"	"	3	864	"	"	864	
Civiques	17	"	"	17	5,781	"	"	5,781	
Ordre de Léopold	205	4	12	197	20,500	400	1,200	10,700	
Marine (militaires de la)	18	"	"	18	22,112	"	"	22,112	
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	5	"	1	2	614	"	250	355	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . .	1	"	"	1	86	"	"	86	
Cour des Comptes	2	"	"	2	4,048	593	"	4,441	
Département de la Justice.	282	10	31	270	757,277	60,569	98,552	699,114	
— — (ecclésiastiques).	469	75	69	475	474,742	75,889	70,560	478,271	
— des Affaires Étrangères	26	3	2	27	46,754	26,686	4,599	68,841	
— de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	285	38	34	287	595,621	80,490	76,600	599,511	
Département de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics	152	56	19	169	260,276	111,080	45,579	325,786	
Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	812	82	56	858	826,504	175,857	77,162	925,199	
Département de la Guerre (militaires) . .	5,117	167	215	5,071	4,056,394	503,151	518,059	4,041,466	
— — (civiles)	50	10	7	55	107,741	50,590	17,001	121,150	
— des Finances.	1,814	151	170	1,775	1,964,148	485,842	231,570	2,218,420	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite.	76	"	9	67	45,780	"	5,477	58,503	
TOTAUX.	7,550	565	623	7,270	9,167,242	1,548,536	946,508	9,560,580	
		Diminution : 60 pensions.			Augmentation : 402,138 francs.				

ANNEXE N° 4.
~

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1886.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du <i>Moniteur</i> .
Ministère de la Justice.					12	Berden, V.-N.-F., secrétaire général du Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844, art. 2 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	66	7,500	205
<i>(Magistrats, fonctionnaires et employés.)</i>					13	De Roissart, W.-H.-A., greffier en chef de la Cour d'appel de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	72	6,000	227
1	Siville, H.-L., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	56	6,999	331	14	Debuck, A.-T.-F., chef-surveillant à la maison de sûreté de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	65	1,515	261
2	Gillet, E.-N.-J., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	71	5,000	Id.	15	Van Inthout, J.-G.-L., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt à Bruxelles (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	51	607	961
3	Matthieu, A.-E.-G.-J., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	38	2,022	8	16	Danckaert, M.-L., surveillante à la maison d'arrêt de Furnes (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	66	531	Id.
4	Van Massenhove, A.-G., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt et de justice d'Arion (art. 5, 6, 8 et 12 de la loi de 1844, art. 1, § 1 et 2 de la loi de 1849 et art. 1 et 2 de la loi de 1886).	57	1,071	82	17	Jacquet, J.-H.-M., agent préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	62	1,402	205
5	Stevens, J.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844; art. 1, § 2 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	66	1,158	99	18	Scheuninck, M.-F., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Mons (art. 9 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	61	1,022	Id.
6	Van Bets, A.-Y., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Bruges (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	56	745	106	TOTAL				
7	Verniers, A., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Courtrai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1886).	70	1,642	157	30,857				
8	Millecaen, L., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	65	900	Id.	Ministère de la Justice.				
<i>Pensions ecclésiastiques.</i>					1	Bayens, B., desservant à Idegem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	200
9	Roland, F.-L., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté cellulaire de St-Gilles (art. 5, 6, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	49	598	Id.	2	André, F., desservant à Bois-d'Acree (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	Id.
10	Lambert, Alphonse-Prudent, surveillant de 2 ^e classe à la maison d'arrêt d'Andenaerde (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	52	707	185	3	Debecq, P.-J., desservant à Eename (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,108	Id.
11	Willemoet, J.-P., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 de la loi de 1886).	41	460	Id.	4	Vanongevallé, J., desservant à Godarville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.
					5	Gételet, B.-J., desservant à Thoricourt (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
6	Delogne, X, vicaire-général à Namur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	5,200	302	24	Pollenus, H.-J.-H., vicaire à Gruitrode (art. 12, 23, 24, et 40 de la loi de 1844).	48	357	19
7	Nactergaels, C.-L., chapelain à Termonde (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	659	Id.	25	De Decker, E.-L., chanoine titulaire à Malines (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	2,400	31
8	Granville, A.-J., desservant à Kemexhe (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	1,100	505	26	Desaeger, J., desservant à Saint-Gilles, lez-Bruxelles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.
9	Lebrun, B.-J., curé de 2 ^e classe à Perwez (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,500	526	27	Defauwe, A.-T., desservant à Soheit-Tinlot (art. 12; 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,135	Id.
10	Poucart, E.-J., desservant à Willemeau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	28	Steppé, C., desservant à Saintes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,111	Id.
11	Morel, F.-M.-L., desservant à Wynkel-Scléroy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	77	1,200	Id.	29	Gailly, A.-J., desservant à Thulin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	38
12	Vanhée, C.-L., chapelain à Moorslede (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	800	Id.	50	Lecourt, J.-F., desservant à Piéton (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.
13	Dusausoy, J.-J.-G., desservant à Grand-Rosière (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	542	524	31	Nauli, C., desservant à Edegem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.
14	André, E., desservant à Debange (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.	32	Janssens, C.-L., desservant à Waelhem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
15	Poncelet, J.-E., desservant à Mougimont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,115	Id.	33	Leclercq, C.-F.-J., desservant à Villers-Potterie (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	47
16	Dufief, G.-J., desservant à Masnuy-St-Jean (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	551	34	Saelmackers, C., desservant à Huldemberg (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,051	Id.
17	Davant, A.-J.-G., desservant à Villers-Perwin (art. 20, 21, et 40 de la loi de 1844).	72	1,150	Id.	35	Adam, B.-J., desservant à Ortho (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	958	Id.
18	Fougny, F., desservant à Grandreng (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	651	551	36	Tinant, J.-E., desservant à Hompré (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	558	Id.
19	Dupont, A.-J., chapelain à Lavoit (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	558	Id.	37	Miot, A., desservant à St-Amand (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	830	Id.
20	Desmedt, J.-B., desservant à Belen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	8	38	Martin, N., desservant à Mont-Quintin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,160	75
21	Woitrin, E.-C.-T.-G., desservant à Balatre (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	552	Id.	39	Henri, L.-B., desservant à Rouvroy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
22	Pirlet, G.-J., desservant à Fumal, (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	955	Id.	40	Eggelen, P.-J., desservant à Groote-Brogel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	82
23	Frauck, G.-J., desservant à Baelen (art. 12; 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	701	Id.	41	Du Four, T.-J., desservant à Wetteren-ten-Erde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
42	Vanderheyden, M., desservant à Haeren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	82	60	Neyens, B., desservant à Op-Itter (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	76	980	139
43	Van Achter, J.-G., desservant à Melsele (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	871	Id.	61	Dehu, T.-P., Desservant à Renlies (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	607	Id.
44	Poppe, C.-J., vicaire à Waerschot (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	515	Id.	62	Coolen, M.-E., desservant à Westkerke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	157
45	Delaitte, L.-J., desservant à Neuville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	99	63	Stiers, C.-L., desservant à Pellenberg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.
46	Detraux, H.-C., desservant à Romerée (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	57	649	Id.	64	Higuet, A.-J., desservant provisoire à Walhain-St-Paul (art. 20, 21, 22, 40 et 46, § 3 de la loi de 1844).	77	1,150	176
47	Nyssen, J.-J., curé de 2 ^e classe à Stavelot (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	75	1,372	106	65	Van Belleghem, A.-D., desservant à Wacken (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	780	Id.
48	Grenier, J.-L.-D., desservant à Lantin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	Id.	66	Van Assche, J.-J., desservant à Vieckem (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,131	185
49	Lezaire, L.-A., desservant à Barry (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	80	1,200	Id.	67	Polet, L.-F.-C., desservant à Rocour (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	52	552	Id.
50	Chaillet, L.-G., desservant à Avenas-le-Bauduin (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	549	106	68	Maillet, E., desservant à Wanzele (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	60	1,100	205
51	Lefebure, J.-F.-J., desservant à Stuyvekenskerke (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	67	1,029	Id.	69	Monvois, J., desservant à Hainin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	227
52	Hardy, R.-M., desservant à Heu- le-Romain (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	674	108	70	Meylemans, G.-F.-A.-M., vicaire à Alseberg (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	47	357	240
53	Tychon, L.-A.-J., chapelain à Ver- viers (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	430	Id.	71	Van Ryn, A.-F., vicaire à Anvers (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	554	Id.
54	De Backer, D.-N., desservant à Linth (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	124	72	Badot, F.-J., desservant à Mesvin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,195	261
55	Jaradin, A., desservant à Han-sur-Lesse (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	Id.	73	Vandenpoel, H., desservant à Proven (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	566	Id.
56	Monfort, J.-A., desservant à Embresiniaux (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	723	Id.					
57	Wéra, L.-J., desservant à Fexhe-le-haut-Clocher (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	861	Id.					
58	Dufays, L.-F., desservant à Poulseur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	942	Id.					
59	Froyen, L., desservant à Gothem-lez-Looz (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	794	139					
						TOTAL.		73,456	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère des Affaires Étrangères.					12	Rochet, ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers.	56	3,970	-
<i>Fonctionnaires et employés.</i>					13	Spanoghe, A., ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers.	54	3,700	-
1	Germain, L.-G., huissier de salle (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	73	1,980	94	14	Trasenster, J.-L., professeur et inspecteur des études à l'uni- versité de Liège.	8,500	..
2	Lespirt, directeur-général, (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	7,500	218	15	Banneux, H., ancien instituteur à l'école moyenne de Spa.	61	2,368	..
3	Baron de Stein d'Altenstein, con- sul général (art. 1, 8, 11 et 15 de la loi de 1844).	66	7,500	255	16	Marchal, P. ancien professeur de gymnastique à l'athénée d'An- vers.	64	384	..
TOTAL.			16,980		17	Marchal, ancien maître de mu- sique à l'école moyenne de Fosses.	72	290	..
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					18	Jamart, Ph., ancien professeur à la section normale de Virton.	60	2,355	..
<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>					19	Macors, J., professeur à l'univer- sité de l'État à Liège.	8,000	..
1	Sirel, A., ancien commissaire de l'arrondissement de St-Nicolas.	67	4,002	..	20	Nemery, anc. professeur à l'athé- née royal de Chimay.	62	510	..
2	Bovler, E., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale de Liège.	40	707	..	21	Van Neste, ancien inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	67	540	..
3	Delaroyère, G., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale de la Flandre orientale.	71	2,250	..	22	Dufour, ancien directeur à l'école moyenne de l'État à Péruwelz.	56	2,050	..
4	Desaegher, H., ancien 1 ^{er} commis à l'administration provinciale du Brabant.	67	1,770	..	23	Swellen, A.-H., proviseur à l'école normale primaire de l'État à Gand.	50	2,250	..
5	Coezar, Ch, ancien huissier à l'administration provinciale du Luxembourg.	65	343	..	24	Demay, L., commis-rédacteur à l'université de Liège.	70	1,512	..
6	Peel, M., ancienne concierge à l'administration provinciale du Limbourg.	72	196	..	25	Matthys, C., ancien inspecteur cantonal de l'enseignement pri- maire.	64	575	..
7	Piron, G., ancien directeur à l'administration provinciale du Brabant.	66	4,050	..	26	Defalque, F.-J., inspecteur canton- al de l'enseignement primaire à Wavre.	67	1,121	..
8	Boogaerts, ch., ancien commis de 1 ^{re} classe à l'administration provinciale du Brabant.	69	2,225	..	27	Hastir, F.-J, concierge à la sec- tion normale primaire pour instituteurs à Huy.	67	900	..
9	Schotteman, H., ancien chef de bureau au commissariat de l'ar- rondissement de Gand-Becloo.	70	642	..	28	Bertrand, N.-G., ancien préfet des études à l'athénée royal de Charleroi.	56	901	..
10	Engelhardt, J.-G., ancien profes- seur à l'athénée royal d'Arlon.	66	2,004	..	29	Cantinicieux, P.-J., ancien inspec- teur cantonal de l'enseigne- ment primaire.	63	520	..
11	Raeymaekers, B., ancien direc- teur à la section normale pri- maire de Couvin.	64	3,285	..	30	Siguet, J.-M., instituteur à l'école moyenne de l'État à Huy.	57	1,720	..
					31	Delsalle, J.-B.-A.-G., ancien pro- fesseur à l'athénée royal de Huy.	61	521	..
					32	Lecoïnte, L.-V., professenr à l'athé- née royal d'Anvers.	68	3,718	..

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
53	Heusschen, S.-D., professeur à l'athénée royal de Charleroi.	66	419	•	12	Salmont, dit Salmon, N., garde-forestier (art. 1 et 8).	67	487	
54	Arnoldy, J.-T., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	58	2,055	•	13	Hamal, C.-J.-L., directeur divisionnaire des mines (art. 1 et 8).	69	6,600	•
55	Dury, C.-J., ex-secrétaire-trésorier à l'école moyenne de l'État à Jumet.	58	82	•	14	Delfosse, C.-A., sergent d'eau (art. 1 et 8).	67	911	•
56	Dehon, A.-P.-H., professeur à l'athénée royal de Louvain.	67	661	•	15	Gauthy, E.-J., directeur du musée royal de l'industrie (art. 1 et 8).	66	5,647	•
57	Stassart, J.-A., maître de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Huy.	62	1,518	•	16	De Vooght, G., éclusier au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (art. 1 et 8).	74	727	•
58	Paternostre, N.-J.-H., instituteur à l'école moyenne de l'État à Soignies.	60	1,788	•	17	Mathieu, J.-B.-C., garde-forestier (art. 5, 8 et 14).	42	102	•
					18	Pierlot, H.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	70	385	•
	TOTAL		77,186		19	Pignolet, P.-J., brigadier-forestier (art. 3 et 8).	64	357	•
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.				20	Dresse, L.-E.-E., pontonnier au canal de Liège à Maestricht (art. 3 et 8).	55	441	•
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				21	Morelle, A.-J.-H., directeur général honoraire des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	67	7,500	•
1	Sadin, N.-J., gardien au palais des académies (art. 1 et 8).	71	1,485	•	22	Kemppe, J.-B.-H.-L.-O., surveillant des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,034	•
2	Poot (dame née Morisse), V.-E., nettoyeuse au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics (art. 5, 8 et 14).	65	500	•	25	Bastin, E.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	68	335	•
3	De Brule (dame née De Buyscher), C., nettoyeuse au Ministère de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics (art. 5, 8 et 14).	61	500	•	24	Geoffroy, M.-A., ingénieur en chef, directeur honoraire des mines (art. 1 et 8).	68	5,387	•
4	Henrard, V.-J.-B., commis de 1 ^{re} classe aux ponts et chaussées (art. 1 et 8).	71	1,958	•	25	Simon, F.-J., garde-forestier (art. 1, 8 et 14).	53	55	•
5	Simar, M.-H.-S., garde-forestier (art. 1, 8 et 15).	68	536	•	26	Pierlot, J.-J., garde-forestier (art. 5, 8 et 15).	65	350	•
6	Marchal, F.-J., garde-forestier (art. 5 et 8).	78	29	•	27	Kempeneers, G.-A., administrateur de l'Institut supérieur de l'académie d'Anvers (art. 5 et 8).	64	1,384	•
7	Lyzolle, L.-J., commis de 1 ^{re} classe aux ponts et chaussées (art. 1 et 8).	72	2,085	•	28	Bergmann, M.-H., brigadier-forestier (art. 5 et 9).	59	1,058	•
8	Novent, J.-E.-J., commis de 1 ^{re} classe aux ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	70	1,575	•	29	Merjay, A.-A., garde-forestier (art. 5 et 8).	46	370	•
9	Selvais, dit Silvais, M.-J., conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	70	5,862	•	30	De Glimes, P.-J.-P., chef de division à l'administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	61	7,500	•
10	Lambert, C.-J.-J., directeur divisionnaire des mines (art. 1 et 8).	74	6,525	•	31	Crépin, L.-L.-J., administrateur inspecteur général des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	69	3,687	•
	Ledoseray, J.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	75	577	•		TOTAL		61,399	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				23	Vanweverenbergh, L.-J., chef- garde (art. 3 et 8).	62	1,751	49
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				24	Latour, F., facteur rural (art. 3 et 8).	56	495	Id.
1	Devroye, T., chef-garde (art. 3 et 8).	57	489	355	25	Gaullet, J.-E., facteur des postes (art. 3 et 8).	48	406	Id.
2	Grisar, L.-J.-F., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1)	45	960	Id.	26	Lesage, V., facteur des postes (art. 3 et 8).	43	500	Id.
3	Coûteaux, J.-J.-V., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	67	4,106	Id.	27	Struelens, P., facteur des postes (art. 3 et 8).	63	891	Id.
4	Pailhe, J.-L.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	64	689	Id.	28	De Graeve, B.-J., chef de station (art. 3 et 8, § 1).	62	1,037	92
5	Félix, L.-C., facteur rural (art. 3 et 8).	62	607	Id.	29	Dobbels, B.-E., facteur rural (art. 3 et 8).	64	583	Id.
6	Reuillien, A., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	61	747	Id.	30	Rosy, C.-J., portier de station (art. 3 et 8, § 1).	62	958	Id.
7	Lecocq, J.-P.-H.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	50	654	Id.	31	André, E.-J., garde au chemin de fer (art. 3 et 8).	35	1,078	Id.
8	Lacourt, A.-J.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	41	455	Id.	32	Nyssens, A., 1 ^{er} commis au télé- graphe (art. 3 et 8, § 1).	63	1,479	Id.
9	Goffin, H.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	687	Id.	33	Modérée, P.-V., garde-convoi (art. 3 et 9).	30	742	129
10	Tricot, J.-J., chef de section (art. 3 et 8, § 1).	73	1,518	10	34	Michiels, J.-M., facteur des postes (art. 3 et 8).	56	557	Id.
11	Meyer, H.-J., chef de section (art. 3 et 8, § 1).	67	665	Id.	35	Rosset, J.-B., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	3,595	Id.
12	Busine, E.-A.-J., chef de bureau (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	3,312	Id.	36	Legraud, E., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	716	Id.
13	Delleuse, L.-J., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	66	750	Id.	37	Blondieau, N.-J., chef-facteur de station (art. 3 et 8, § 1).	66	1,014	Id.
14	Heyligers, M., facteur rural (art. 3, 8 et 13).	63	750	Id.	38	Bertouille, F., chef-garde (art. 1 et 8).	65	1,754	Id.
15	Matthys, D., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	692	Id.	39	Lepagé, J.-B., chef-garde (art. 3 et 9).	43	1,329	Id.
16	Lemoine, M.-L., commis des postes (art. 3 et 8, § 1).	46	1,027	Id.	40	Van den Abeele, E., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	42	495	Id.
17	Willem, J.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 13).	71	2,738	Id.	41	Jardez, M.-L.-J., facteur rural (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	68	750	Id.
18	Declercq, E., facteur des postes (art. 3 et 8).	63	789	Id.	42	Édiers, Ch.-L., facteur rural (art. 1 et 8, § 2 et 13).	60	750	Id.
19	Demarbaix, T.-N.-F., facteur- trieur (art. 3 et 8).	58	960	Id.	43	Trioné, F.-E., contrôleur au che- min de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	5,874	Id.
20	Le Kime, Z.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	52	577	Id.	44	Pieters, F.-F., facteur rural (art. 3 et 8).	60	715	Id.
21	Colombie E.-A., capitaine de pas- sage d'eau (art. 3 et 8, § 1).	51	610	Id.	45	Demets, G.-C., facteur des postes (art. 3 et 9).	36	770	Id.
22	Dethier, C.-J., facteur rural (art. 3 et 8).	51	559	Id.	46	Dupont, A.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	35	605	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
Ministère de la Guerre.					27	Werbrouck, J.-G.-R., lieutenant (art. 21).	56 ¹ / ₂	871	40
<i>(Pensions militaires.)</i>					28	Wolf, M.-A., général major (art. 1).	65	5,900	Id.
1	Terneus, P.-G., capitaine (art. 1).	55	2,700	518	29	Otto, L.-C.-M.-G., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
2	Dewolf, J.-B., soldat (art. 18) . .	58 ¹ / ₂	405	42	50	Weimerskirch, T.-H., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
3	De Clerck, L.-J., maréchal des logis (art. 18).	25	792	Id.	51	Verbrugge, C.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.
4	Mathieu, J.-R.-J., soldat (art. 19).	55 ¹ / ₂	462	Id.	52	Soyer, J.-G.-J., colonel (art. 1) .	60	4,400	Id.
5	Charles, F.-J., soldat (art. 20) . .	55	726	Id.	55	Fabra I.-J.-J., lieutenant-colonel (art. 1).	58	5,500	Id.
6	Degré, P.-J., soldat congédié (art. 20).	57 ¹ / ₂	462	Id.	54	Simon, J.-H.-J., lieutenant-colonel (art. 1)	58	5,500	Id.
7	Coen, H.-J.-V., musicien gagiste (art. 21).	48 ¹ / ₂	729	Id.	55	Mosmans, J.-H.-W., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.
8	Van Rysseberghe, C.-L., soldat (art. 21).	40	550	Id.	56	Piers, H., capitaine (art. 2, § 5) .	55	2,635	Id.
9	Dom, J., musicien gagiste (art. 21).	60	792	Id.	57	Jeumonet, E., brigadier (loi du 27 mai 1840).	40 ¹ / ₂	517	30
10	Renaux, A.-D., musicien gagiste (art. 21).	49	744	Id.	58	Adtz, L.-F., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	56	680	40
11	Vandekerckhove, E.-F.-A., briga- dier (art. 21).	27 ¹ / ₂	596	Id.	59	Vanden Avyle, J.-C., major (art. 10).	50 ¹ / ₂	5,625	77
12	De Becker, P.-F., brigadier-trom- pette (art. 21).	50 ¹ / ₂	535	Id.	40	Vlieghe, V.-D., soldat réformé (art. 18).	52 ¹ / ₂	495	145
13	De Schuttere, P.-L., conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	59	950	Id.	41	Chevalier, P.-J., soldat (art. 10).	27	402	Id.
14	de Boyser, P.-J., trompette (art. 21).	52 ¹ / ₂	509	Id.	42	Alleyn, A.-J., surveillant (art. 21).	56	760	Id.
15	De Ruyck, A.-A., brigadier (art. 21).	53 ¹ / ₂	555	Id.	43	Davin, A.-J., magasinier dépensier (art. 21).	45	681	Id.
16	Mondy, F.-J., maréchal des logis (art. 21).	58 ¹ / ₂	950	Id.	44	Principe, P.-L.-L., adjudant sous- officier (art. 21).	51	905	Id.
17	Mathieu, N., soldat (art. 21) . . .	59	660	Id.	45	Kieckens, J., sergent (art. 21) . .	44	528	Id.
18	Delforge, A.-J., soldat (art. 21) .	51 ¹ / ₂	597	Id.	46	Depretre, F.-J., premier sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	654	Id.
19	Sonnet, E.-J., soldat (art. 21) . .	58 ¹ / ₂	528	Id.	47	Van Damme, A.-L., premier ser- gent (art. 21).	55 ¹ / ₂	792	Id.
20	Evrard, H.-J., soldat (art. 21) . .	56	644	Id.	48	Rhemis, J.-A., sergent (art. 21) .	59	660	Id.
21	de Groulart, A.-E.-V. (écuyer), major (art. 19).	51 ¹ / ₂	5,625	40	49	Andrieu, H., caporal (art. 21) . .	62	578	Id.
22	Delforge, J.-A., lieutenant-colonel (art. 20).	55	5,850	Id.	50	Honnay, E.-J., caporal (art. 21) .	44 ¹ / ₂	418	Id.
23	Bernard, A.-J., officier d'admini- stration de 2 ^e classe (art. 20).	56 ¹ / ₂	2,475	Id.	51	Van Gerwen, L., soldat (art. 21) .	50 ¹ / ₂	409	Id.
24	Constant, C.-J., capitaine (art. 20).	55	2,970	Id.	52	Deimelle, G.-J., conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	792	Id.
25	Vanden Bulck, J.-B.-H., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	55	2,250	Id.	53	Anciaux, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	60	930	Id.
26	Donnay De Casteau, V.-E.-X.-B., capitaine (art. 21).	45	1,463	Id.	54	Vanhoeye, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	40	654	Id.
					55	Ledoux, F.-J.-C., brigadier (art. 21).	44 ¹ / ₂	568	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
56	Dugauquier, H.-J., soldat (art. 21).	56	640	143	84	Dirickx, J.-G., chef de musique assimilé aux lieutenants (art. 1).	56 ¹ / ₂	1,700	237
57	Gilles, E., soldat (art. 21) . . .	55	634	Id.	85	Deverchin, L.-N.-J.-F., officier d'administration de 2 ^e classe (art. 2, § 3).	58	2,222	Id.
58	Maes, J.-C., général major (art. 20).	57	6,490	137	86	De Haes, P.-J., Lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,530	Id.
59	Bosch, J., major (art. 20) . . .	55 ¹ / ₂	5,828	Id.	87	Wardenier, L.-L., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,404	Id.
60	Mullier, D.-E., capitaine (art. 20).	50 ¹ / ₂	2,970	Id.	88	Ruwet, G.-A.-L.-L., capitaine (art. 2, § 1.)	46	1,744	Id.
61	Scheepers, H.-F.-M., major (art. 21).	57	2,828	Id.	89	Vèrdoene, D.-A., portier (art. 21).	55 ¹ / ₂	788	238
62	Decamps, E.-L., lieutenant (art. 21).	44 ¹ / ₂	1,126	Id.	90	Van Boxsom, A., portier (art. 21).	45	681	Id.
63	Vanden Bogaerde, F.-L., chef de musique assimilé aux lieute- nants (art. 21).	54	1,581	Id.	91	Huysman, C., surveillant (art. 21).	55	620	Id.
64	Jacqmart, C.-F.-C.-L., lieutenant général (art. 1).	65	7,400	140	92	Braeckman, F. surveillant (art. 21).	48	705	Id.
65	Courtin, V., lieutenant général (art. 1).	64	7,400	Id.	93	Van Wynsberghe, L., tisauiier (art. 21).	54	701	Id.
66	Derive, E.-C., lieutenant-colonel (art. 1).	58	5,500	Id.	94	Van de Wiele, E.-A., 1 ^{er} sergent (art. 21).	50	721	Id.
67	Dufort, B.-F.-A., major (art. 1) .	58	3,480	Id.	95	Vondenbulck, G.-A.-J., soldat (art. 21).	37	442	Id.
68	Bourguignon, J.-B., major (art. 2, § 3).	58	2,574	Id.	96	Bergoens, H., 1 ^{er} sergent (art. 21).	54	689	Id.
69	Isebaert, A.-C., capitaine (art. 2, § 3).	56	2,633	Id.	97	Arnoudt, D.-P.-C., musicien ga- giste (art. 21).	55	776	Id.
70	Derho, T.-P., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,498	Id.	98	Willame, A.-J., musicien gagiste (art. 21).	47	705	Id.
71	Ponein, J.-B., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,451	Id.	99	Bernaert, I., 1 ^{er} sergent (art. 21).	54 ¹ / ₂	744	Id.
72	Delannoy, E.-F.-A., capitaine (art. 2, § 3).	56	2,552	Id.	100	Suyvoet, F., sergent clairon (art. 21).	52	574	Id.
73	Lequy, A.-J., capitaine adminis- trateur d'habillements (art. 2, § 5).	58	2,262	Id.	101	De Coninck, J.-B., 1 ^{er} sergent (art. 21).	60 ¹ / ₂	627	Id.
74	Viellevoye, H.-J., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,656	Id.	102	Dewulf, J.-B., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	50	852	Id.
75	Carlier, M.-F.-J., V ^e Balleux, J.-J., (art. 9)	59	224	236	103	Gruslin, P.-J., maréchal des logis (art. 21).	55	905	Id.
76	Petiau, A., colonel (art. 1) . . .	59	4,400	237	104	Moreau, A.-F., maréchal des logis (art. 21).	45	653	Id.
77	Capelle, M.-L.-P., colonel (art. 1).	58	4,400	Id.	105	Tybackx, J.-B., soldat (art. 21) .	60	657	Id.
78	Dubois, J.-T., intendant de 1 ^{re} cl. (art. 1.)	63	4,400	Id.	106	Davière, F., soldat (art. 21) . .	55	604	Id.
79	Vander Oost, M.-J., colonel, (art. 1).	60	4,400	Id.	107	Deschamps, J., soldat, (art. 21) .	54	601	Id.
80	Gille, J.-B., pharmacien en chef (art. 1).	65	5,500	Id.	108	Cluydts, E.-M.-L., capitaine (loi du 27 mai 1840).	42	1,080	237
81	Gobaux, P., major (art. 1) . . .	58	2,900	Id.	109	Derbaix, J.-M.-B., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	55 ¹ / ₂	560	Id.
82	Missaelt, A.-L., capitaine (art. 1) .	55	2,250	Id.	110	Gosse, P.-C.-J., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 10).	59	5,500	238
83	Monteyne, C.-F., capitaine admini- strateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.	111	Jouret, L.-P.-T., capitaine (art. 10).	45 ¹ / ₂	2,813	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
112	Dubuc, E.-J.-P., capitaine (art. 20).	43	2,700	258	140	De Ridder, C., 1 ^{er} sergent (art. 21).	40	717	310
113	Mathieu, J.-G., lieutenant (art. 20).	39	1,700	Id.	141	Bernhard, P.-J., soldat (art. 21).	64 $\frac{1}{2}$	462	Id.
114	Godtsseels, P.-J., médecin de ré- giment de 1 ^{re} classe (art. 21).	52	2,405	Id.	142	Amthor, F., trompette (art. 21).	60	462	Id.
115	d'Arshot-Schoonhoven, L.-A.-G., (comte), capitaine (art. 21).	50	2,126	Id.	143	Vergeylen, J.-I., trompette-major	45 $\frac{1}{2}$	788	Id.
116	Palante, L.-H.-J., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	1,688	Id.	144	Jolet, M.-E.-F., maréchal des logis armurier (art. 21).	55	780	Id.
117	Cambrelin, G.-A., capitaine (art. 21).	50	2,295	Id.	145	Waeterinckx, H., adjudant de batterie (art. 21).	41	681	Id.
118	Carnière, T.-L., capitaine (art. 21)	52	1,884	Id.	146	Koolen, J.-M., adjudant de bat- terie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	709	Id.
119	Siron, E.-D.-P., lieutenant (art. 21)	40	999	Id.	147	Guérin, E. maréchal des logis (art. 21)	52 $\frac{1}{2}$	845	Id.
120	Verhoeven, L.-J.-A., lieutenant (art. 21).	34	850	Id.	148	Fontaine, T.-A.-P.-L., major (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	2,574	317
121	Hendrickx, G.-D., soldat (loi du 27 mai 1840).	48	304	257	149	Vandersteen, E.-F.-D., capitaine (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,551	Id.
122	Schmickratte, E.-J., 1 ^{er} sergent (art. 21)	45	681	258	150	Simon, F.-E., capitaine (art. 21).	50 $\frac{1}{4}$	2,228	Id.
123	Thibeau, L., soldat (loi du 27 mai 1840).	45	454	255	151	Devicq de Cumplich, A.-L.-E.-G., (baron), capitaine (art. 21).	44	1,575	Id.
124	Piedselle, A.-C.-A., capitaine (art. 20).	47	2,475	264	152	Basse, E.-E.-N., capitaine (art. 21).	52	2,303	Id.
125	Daywaille, O., général - major (art. 1).	65	5,900	316	153	Schouteten, H.-G., major (art. 1).	56	3,480	316
126	Adtz, N.-J., major (art. 1) . . .	58	3,480	Id.	154	Leclerc, C.-J.-J., major (art. 2, § 1).	49	2,501	Id.
127	Morand, L.-V.-G., capitaine admi- nistrateur d'habillement (art. 1).	58	2,700	Id.	155	Goethals, H.-J.-F., major (art. 20).	51	3,100	317
128	Delescluse, J.-L.-L., major (art. 2, § 5).	55	3,506	Id.	156	Purayc, J., capitaine (art. 20) . .	48	2,475	Id.
129	Dupont, L.-C.-C., major (art. 2, § 5).	55	3,437	Id.	157	de Rasse (baron), C.-A.-J.-A., ca- pitaine (art. 20).	46	2,250	Id.
130	Hantson, H.-A., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	58	2,532	Id.	158	Lison, A.-T.-J., lieutenant (art. 20).	51 $\frac{1}{2}$	1,870	Id.
131	Smitsmans, P.-C.-R., capitaine administrateur d'habillement (art. 2, § 5).	56	2,532	Id.	159	Bernard, H.-J., sous-lieutenant (art. 20).	40	1,400	Id.
132	Jonniaux, E.-H., lieutenant (art. 2, § 5).	55	1,551	Id.	160	Lemery, L., major (art. 21) . . .	55	2,719	Id.
133	Piron, P.-J., soldat (art. 19) . .	48	825	319	161	Delaunoy, L., capitaine (art. 21) .	55	2,450	Id.
134	Hernau, J.-B., portier (art. 21) .	52 $\frac{1}{2}$	725	Id.	162	Van den Steene, F.-X., capitaine (art. 21).	52	2,498	Id.
135	Tiereliers, G.-L., 1 ^{er} sergent (art. 21).	50	705	Id.	163	Servais, A.-G., capitaine (art. 21).	51	1,969	Id.
136	Vermeulen, P., musicien gagiste (art. 21).	56	756	Id.	164	Brück, E.-F.-R., capitaine (art. 21).	44	1,519	Id.
137	Melot, M.-J. sergent (art. 21) . .	50	717	Id.	165	Jordan, A.-H.-A.-L., capitaine (art. 21).	42	1,519	Id.
138	Demoulin, O.-C.-A., 1 ^{er} sergent (art. 21).	49	744	Id.	166	Van Caubergh, L.-D., capitaine (art. 21).	45	1,603	Id.
139	Kelders, H.-G.-T., sergent (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	737	Id.	167	De l'Escaille, J.-J.-M.-S., sous- lieutenant (art. 21).	28 $\frac{1}{2}$	700	Id.
						TOTAL		303,131	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère des Finances.				24	Duson, G., timbreur (art. 1 et 8).	54	814	22
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				25	Van Grave, A.-M.-J., inspecteur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	54	3,070	Id.
1	Cretteur, dit Creteur, A., préposé des douanes (art. 5 et 9).	55	701	22	26	Charlier, J.-A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13).	58	825	Id.
2	Collignon, H.-J., Préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	480	550	27	Hoetraet, P.-J.-A., brigadier des douanes, (art. 5 et 8).	65	1,016	Id.
3	Lepez, C.-L.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	825	Id.	28	Gaillaert, L., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 59 et 13).	70	2,960	63
4	De Boesschere, J.-B., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	5,750	Id.	29	Roose, A., brigadier des douanes (art. 5 et 9).	54	1,119	188
5	Martin, L.-M.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	57	1,261	22	30	D'hooghe, E., A., commis des ac- cises (3, 8 et 13).	64	975	63
6	Parmentier, A.-J., garde-forestier (art. 1 et 8).	65	291	Id.	31	Schoolaert, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	816	Id.
7	Lereque, C.-L., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,609	Id.	32	De Cuyper, G.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	657	Id.
8	Javaux, A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,609	Id.	33	De Cerf, C.-J.-J., 2 ^e commis de direction de l'enregistrement (art. 3, 8 et 59).	65	1,928	Id.
9	Lamers, M., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 13).	66	1,162	Id.	34	Charlier, H.-G., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	999	Id.
10	Hardy, J.-H., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	35	Duvivier, J.-C.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	50	911	Id.
11	Barbier, A.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	36	Dosogne, H.-G., tournefeuille à l'atelier du timbre (art. 3, 8 et 14).	54	506	Id.
12	Sacré, A.-C.-H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.	37	Robert, J.-I., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	824	Id.
13	Nysten, M., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.	38	Douy, Mathieu-A., receveur des contributions (art. 5, 8 et 13).	69	2,911	Id.
14	Dierickx, P., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	707	Id.	39	Marchand, C.-M., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	2,596	Id.
15	Hubert, J.-B., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.	40	Parent, J.-J., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	2,362	Id.
16	De Smet, C.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,162	Id.	41	Grand'Ry, J.-A., receveur des contributions (art. 5, 8 et 13).	65	1,626	Id.
17	Martin, D.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 15).	65	1,162	Id.	42	Blain, T.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
18	Van Daele, A.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	1,162	Id.	43	Nagels, J.-H.-H., conservateur des hypothèques (art. 8 et 13).	65	5,250	142
19	Wathelet, H.-M., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,158	Id.	44	Dusart, P., préposé des douanes (art. 5 et 8).	51	649	Id.
20	Lefebvre, F.-G., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,987	Id.	45	D'Argenbeau, S.-J., receveur des contributions en disponibilité (art. 3 et 8).	65	4,816	Id.
21	Coene, E., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,077	Id.	46	Verbrugge, J.-F., receveur des droits de succession (art. 3 et 8)	62	3,963	Id.
22	Petitjean, A.-J., commis aux écritures (art. 3 et 8)	62	1,270	Id.	47	Versuayen, M., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,102	Id.
23	Juste, D.-P., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,560	Id.					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
48	Coumans, J.-A., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	876	141	72	Laplanche, J.-P., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	188
49	Defever, P.-F.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	58	786	Id.	73	Hinck, F.-J., directeur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	68	5,606	Id.
50	Pierre, P., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	563	Id.	74	Van Bredael, H.-J.-J., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.
51	Ledant, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	37	300	Id.	75	Witdoeck, J.-B.-J., commis aux écritures (art. 1 et 8).	66	1,392	Id.
52	Van Vyve, J.-J.-I., receveur des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.	76	Laurent, I.-A.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8).	71	5,060	Id.
53	De Wouters, G.-C.-M.-J., contrô- leur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	3,750	Id.	77	François, J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,121	Id.
54	Vidrequin, A.-C.-J., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	2,700	Id.	78	China, J.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	1,162	Id.
55	Lamorel, C., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 13).	68	1,987	Id.	79	Chomé, C.-J.-M.-F., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	66	5,062	Id.
56	Lisée, J.-J.-F., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,612	Id.	80	De Ronquier, M.-E.-P.-I.-T., re- ceveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	60	2,600	Id.
57	Van Meenen, H.-G.-F., commis des accises (1, 8 et 13).	70	1,237	Id.	81	Schyns, J.-G., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	2,700	Id.
58	Luytgaerens, H., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	66	1,237	Id.	82	Deprez, L.-M.-M., receveur des contributions, art. 1, 8 et 13).	70	5,062	230
59	Knudde, C.-A., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,195	Id.	83	Peemans, E.-F., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	70	3,804	Id.
60	Degbillages, E., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	84	Vandersnickt, J.-B., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,857	Id.
61	Évrard, H.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	1,162	Id.	85	Mollin, A.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,237	Id.
62	Carolus, P.-L., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	6	1,118	Id.	86	Pelman, dit Peleman, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,162	Id.
63	Deom, F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	87	Lescauwæet, L.-D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
64	Vandemoortele, P.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	914	Id.	88	Saint-Amand, L.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	67	1,118	Id.
65	Ergo, C.-L., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	900	Id.	89	Adriaenssens, M., matelot des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	900	1
66	Jeuniaux, H.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	825	Id.	90	Debacker, P.-B., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	825	Id.
67	Stevens, H., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.	91	De Cock, J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	67	785	Id.
68	Vermeren, B., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	66	5,585	Id.	92	Heylen, C., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	769	Id.
69	Herman, P.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	67	5,506	Id.	93	Windels, H.-A., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	733	Id.
70	Baise, J.-A., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	66	1,200	Id.	94	Canuel, C.-D.-G.-L., essayeur de la garantie (art. 3 et 8).	53	788	Id.
71	Evers, S., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	78	356	Id.	95	Bousman, L., receveur des con- tributions (art. 3, 8 et 13).	62	1,353	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
96	Wathon, G.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	61	1,116	250	114	Aguillera, P.-J.-B., commis des accises (art. 3 et 8)	51	797	Id.
97	Gaupin, J.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	1,102	Id.	115	Mercenier, F.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,151	Id.
98	Dezeure, A.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,359	Id.	116	Cartier, J.-A., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	55	1,056	Id.
99	Withofs, M., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	65	1,131	Id.	117	Guislin, V., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	65	900	Id.
100	Depuydt, T.-D., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	1,092	284	118	Bechoux, N.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	648	Id.
101	Dehaese, L.-J.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8)	65	561	250	119	Danthinne, C.-C., préposé des douanes (art. 3 et 8)	44	556	Id.
102	Portelange, A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14).	54	500	Id.	120	Dubois, A.-V., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 13).	71	5,062	Id.
103	Paillet, G.-N., préposé des douanes (art. 3, 8 et 14)	59	300	Id.	121	Genicot, E., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13)	68	1,987	Id.
104	Saute, A., receveur des contribu- tions (art. 3 et 8).	58	2,252	Id.	122	Darimont, T., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.
105	Copuse, B., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13)	66	1,162	Id.	125	Dupré, G.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,662	Id.
106	Danckaert, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	68	856	Id.	124	Courtheyn, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	992	Id.
107	Deroisy, F.-J., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	75	1,004	Id.	125	Thonnar, P., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	900	Id.
108	Criquillon, A.-J., percepteur des droits de navigation (art. 1 et 8).	69	711	Id.	126	Moureau, J.-F.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	825	Id.
109	Hof, C.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	40	366	284	127	Botteman, E.-D.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
110	Dulait, A.-G., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	71	5,250	Id.	128	Cordier, J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	825	Id.
111	Dejardin, F.-N., receveur des con- tributions (art. 3 et 8).	65	1,354	Id.					
112	Pirsch, N.-J., commis des accises (art. 3, 8 et 13).	61	1,237	Id.					
113	Piron, P.-D., commis des accises (art. 3 et 8).	65	1,204	284					
						TOTAL.		205,104	